



santé
famille
retraite
services

POITOU

TARIFS DES COMPLEMENTAIRES SANTE AU 1^{ER} JANVIER 2021

	POLYCULTURE ELEVAGE 79	POLYCULTURE ELEVAGE 86 ETA 79 86	ARBORICULTURE	PAYSAGE
Part Ouvrière	22,45 euros	20,91 euros	13,50 euros	23,29 euros
Part patronale	22,46 euros	20,91 euros	13,50 euros	23,29 euros

Pour rappel :

Tout employeur de main d'œuvre à l'obligation de mettre en place une complémentaire Santé pour l'ensemble des salariés, avec une prise en charge minimale de 50% du montant de la cotisation.

Tout employeur de main d'œuvre a le libre choix de l'organisme assureur. Toutefois, les partenaires sociaux de chaque branche professionnelle (convention collective) ont recommandé un assureur. Ainsi, lorsqu'une entreprise choisit l'assureur recommandé, elle bénéficie des tarifs négociés par la profession. De plus, la MSA se charge alors de l'appel des cotisations et de l'envoi d'un flux pour paiement de la part complémentaire des prestations Santé.

*Il s'agit des tarifs **mensuels**, applicables aux entreprises ayant fait le choix de l'organisme recommandé par les partenaires sociaux.*